



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

frais pharmaceutiques

Question écrite n° 33542

Texte de la question

Mme Marguerite Lamour attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la situation des laboratoires préparant les médicaments homéopathiques. Un certain nombre de mesures ont été prises, telles la diminution du taux de remboursement de ces médicaments et l'application d'une franchise médicale. Ces décisions ont eu pour effet de voir les chiffres d'affaires des laboratoires d'homéopathie diminuer considérablement. Certains laboratoires sont susceptibles de connaître des difficultés, en terme d'emplois, dans les mois qui viennent. Elle souhaite connaître les orientations du Gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances de la sécurité sociale 2009 et également du projet de loi «Patients, santé et territoires». En effet, il est important que l'homéopathie puisse continuer à être proposée aux patients, mais aussi que l'activité générée par ces laboratoires continue à être porteuse d'emplois.

Données clés

Auteur : [Mme Marguerite Lamour](#)

Circonscription : Finistère (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33542

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 2008, page 9179

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)